



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE PETIT-LANDAU

Arrondissement de Mulhouse – Canton de Rixheim
Mairie - Maison villageoise - 3 rue Séger 68490 PETIT-LANDAU
Tél. 03.89.48.37.15 – Fax 03.89.48.49.99 – courriel : mairie@petit-landau.fr

CT/NN

ARRÊTÉ de circulation rue des Anges
N°2022.016.G – nomencl. 6.1

Le Maire de la commune de Petit-Landau,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
VU le Code de la route ;
VU l'arrêté du Maire n°2022.013.G portant ouverture temporaire d'un débit de boisson ;
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique ;
VU l'intérêt général ;

ARRÊTE :

Article 1. La circulation dans la rue des Anges sera interdite (voir annexe n°1) :

- **Samedi 2 juillet 2022 de 18h à 23h.**

Article 2. Pendant cette même période, le stationnement de tout véhicule est interdit des deux côtés dans la rue des Anges (hors places matérialisées sur le parking de la Mairie).

Article 3. Toute signalisation nécessaire destinée à attirer l'attention, de jour comme de nuit, des usagers de la voie publique, devra être apposée par les soins des entreprises intervenant sur le chantier. En cas d'accident résultant de ces travaux, elles en supporteront seules les responsabilités.

Article 4. Le secrétaire de Mairie, la Brigade de Gendarmerie et la Brigade Verte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5. Ampliation du présent arrêté sera notifiée :

- au service technique de la Commune de Petit-Landau,
- à la Brigade de Gendarmerie d'Ottmarsheim,
- à la Brigade Verte,
- Affichage.

Petit-Landau, le 23 juin 2022

Le Maire

Carole TALLEUX



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE PETIT-LANDAU

Arrondissement de Mulhouse – Canton de Rixheim
Mairie - Maison villageoise - 3 rue Séger 68490 PETIT-LANDAU
Tél. 03.89.48.37.15 – Fax 03.89.48.49.99 – courriel : mairie@petit-landau.fr

ARRÊTÉ N°2022.016.G

Annexe n°1

